

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX TRANSPORTS

ATTESTATION DE CAPACITÉ

à l'exercice de la profession de Transporteur routier et de la profession
de Loueur de véhicules de transport routier de marchandises

Vu le décret n° 70-38 et le décret n° 70-39 du 9 Janvier 1970 relatifs aux titres exigés pour l'exercice de la profession de transporteur routier et de la profession de loueur de véhicules de transport routier de marchandises, modifiés par le décret n° 75-1345 du 26 Décembre 1975;

Vu l'arrêté du 9 Janvier 1970 fixant les conditions d'inscription, le programme et l'organisation de l'examen prévu à l'article 2 des décrets, précités;

Vu le procès-verbal du jury d'examen réuni à PARIS le 3 Février 1978

L'Attestation de Capacité à l'exercice de la Profession de Transporteur routier et de Loueur de véhicules de transport routier de marchandises

est décernée à M. on. sieur Christian LELEU

né le 8 Novembre 1955 à FLIXECOURT (Somme)

demeurant à 2 rue de Thionville DOMART-EN-PONTHIEU (Somme)

Fait à PARIS le 8 FEVR. 1978

Pour la Prés. Directeur Régional de l'Équipement
d'Île de France
Administrateur Civil

Maidou

M. ARIDON

COPIE
01/10/90
Le Maire
Mairie de
DOMART-EN-PONTHIEU